

## **Mémoire sur l'idéologie antiféministe**

**Par : l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne  
(AFFC)**



## Recommandations

1. Que le gouvernement soutienne et valorise la voix des jeunes francophones en contexte minoritaire, tout en impliquant les organisations de femmes dans la définition des enjeux et l'élaboration de solutions pour contrer les violences et attaques misogynes, et en finançant des projets portés par eux et elles ;
2. Que le gouvernement collabore avec les provinces, les territoires et avec la société civile afin de partager l'expertise et mettre en place des projets concrets pour contrer l'antiféminisme ;
3. Que le gouvernement augmente la formation aux professionnel·les sur l'idéologie antiféministe à l'intersection de plusieurs types de discriminations, notamment par des formations en ACS+ et sur les bases du féminisme ;
4. Que le gouvernement favorise le financement de recherches sur la discrimination et le chevauchement du genre et de la langue dans un contexte de francophonie minoritaire et dans une perspective intersectionnelle ;
5. Que le gouvernement fédéral exige une analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) exhaustive avec une spécificité sur la réalité des minorités de langues officielles en situation minoritaire et assure l'accessibilité des résultats ;
6. Que le gouvernement adopte des mesures législatives visant à encadrer et sanctionner les propos haineux ainsi que les actes violents et discriminatoires à l'égard des femmes et des personnes issues de la diversité de genre, tout en reconnaissant la spécificité des francophones en situation minoritaire ;
7. Que le gouvernement assure un financement à la mission pour les organisations de femmes francophones et acadiennes en situation minoritaire afin de répondre à leurs besoins et atténuer les répercussions de l'antiféminisme vécu par elles.

Fondée en 1918, l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC) est un organisme féministe sans but lucratif voué à sensibiliser et promouvoir le rôle et la contribution des femmes francophones et acadiennes dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Grâce à ses 17 organismes membres présents à travers le pays, l'AFFC défend les droits de plus de 1,5 million de femmes francophones et acadiennes pour qu'elles s'épanouissent pleinement en français. L'AFFC s'appuie sur son réseau pour faire valoir leurs préoccupations et tient compte de la diversité des femmes francophones vivant en contexte minoritaire.

En mai 2020, l'AFFC a reçu un colis suspect contenant des menaces explicites sur le rôle des femmes dans la société, véhiculant des valeurs antiféministes et discriminatoires envers elles, les francophones et les personnes immigrantes. Cet acte rappelle que les femmes francophones se trouvent doublement, voire triplement minorisées. Les oppressions qu'elles vivent se combinent et s'entrecroisent pour créer des formes spécifiques de vulnérabilités. Cet incident s'inscrit dans la montée des mouvements anti-genre et anti-droit, des réseaux financés et coordonnés qui exploitent la peur et la désinformation pour attaquer les droits des femmes, des personnes 2ELGBTQI+ et des minorités<sup>1</sup>.

Face à cet incident, l'AFFC a mis sur pied une première discussion sur les sujets du masculinisme et de la francophobie. Plus de 80 experts, jeunes et représentant·es d'organismes de la francophonie canadienne se sont unis pour proposer des pistes d'action. Les recommandations présentées au comité sont tirées des sessions de travail qui ont eu lieu durant cet événement.

## Justification des recommandations

### Recommendations 1 et 2

#### Valoriser la voix des jeunes et la collaboration

Impliquer les jeunes francophones et les organisations de femmes dans la définition des enjeux et des solutions est crucial pour bâtir des politiques inclusives et durables. Leur proximité aux enjeux du mouvement antiféministe en fait des témoins et acteurs clés, capables d'anticiper les nouvelles formes et d'agir sur plusieurs fronts. Le financement de leurs projets favorise l'innovation et la mobilisation communautaire.

La collaboration entre le gouvernement, les provinces, les territoires et la société civile est indispensable pour mutualiser les expertises et mettre en place des projets adaptés aux réalités locales, tout en assurant une réponse concertée à l'échelle nationale. Cette collaboration pangouvernementale permet d'éviter le dédoublement, d'amplifier les pratiques éprouvées et de produire des données probantes. Cette collaboration doit

---

<sup>1</sup> Owusu-Akyeeah, D. (2025). Mouvements anti-genre et menaces pour le progrès féministe. Ottawa: CRIAW-ICREF.

inclure les organismes de femmes francophones en milieu minoritaire, afin de refléter la diversité des besoins.

## **Recommandations 3**

### **Renforcer la formation**

Les professionnel·les qui interviennent auprès des victimes ou en prévention doivent comprendre les dynamiques complexes de l'antiféminisme, notamment ses liens avec la marginalisation linguistique, le racisme et l'homophobie. Des formations en ACS+ et sur les bases du féminisme intègrent une analyse intersectionnelle dans les pratiques, renforçant la prévention, la sensibilisation et des interventions inclusives.

## **Recommandations 4 et 5**

### **Soutenir la recherche et la production de données probantes**

Le manque de données sur la discrimination liée au genre et à la langue limite la capacité d'agir efficacement. Financer des recherches sur ces enjeux permet de documenter les expériences vécues par les femmes francophones en situation minoritaire et d'orienter les politiques publiques. Une approche intersectionnelle est essentielle pour comprendre comment le sexisme, l'antiféminisme et la marginalisation linguistique se combinent et s'entrecroisent.

Parallèlement, exiger une ACS+ exhaustive qui intègre une spécificité sur la réalité des minorités linguistiques est indispensable pour refléter la réalité des femmes, des personnes trans, non binaires et des multiples autres discriminations.

## **Recommandation 6**

### **Adopter des mesures législatives**

La montée des propos haineux et actes violents à l'égard des femmes et les personnes issues de la diversité de genre entraînent des impacts sur l'ensemble de la population. Il est nécessaire d'encadrer et sanctionner ces comportements par des mesures législatives claires. La reconnaissance des spécificités des francophones en situation minoritaire garantit que ces mesures soient inclusives et adaptées.

## **Recommandation 7**

### **Assurer un financement adéquat aux organismes de femmes**

Les organisations de femmes en contexte francophone minoritaire jouent un rôle clé dans la prévention, le soutien aux victimes et la sensibilisation. Pourtant, elles sont souvent fragilisées par un financement précaire. Assurer un financement à la mission leur permet de répondre aux besoins des femmes, de développer des projets structurants, d'atténuer les répercussions de l'antiféminisme, de favoriser l'épanouissement et d'appuyer le développement des communautés de langues officielles en situation minoritaire.